IMAGES EN BIBLIOTHÈQUES

ASSOCIATION POUR LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL EN MÉDIATHÈQUE

COMMISSION DE SÉLECTION DE FILMS DOCUMENTAIRES

La commission d'Images en bibliothèques visionne et sélectionne à l'année des films documentaires. Cette sélection est force de proposition pour les médiathèques, les structures non-commerciales et pour les catalogues fournisseurs.

Images en bibliothèques - L'association nationale des Médiathèques pour le cinéma et l'audiovisuel

Images en bibliothèques est un réseau de médiathèques publiques et de structures culturelles et sociales qui promeut les droits culturels en matière de cinéma et d'audiovisuel. L'association agit dans les domaines de la formation, de la valorisation des œuvres, du soutien à la programmation, à la diffusion et de la prospective sur les évolutions du métier et du secteur

Modalités de participation :

Les inscriptions à la commission sont ouvertes 1 fois par an à l'automne ;

La commission se réunit cinq fois par an, en janvier, mars, mai, juin et septembre.

Pour soumettre un film à la commission, l'ayant-droit doit l'inscrire sur la plateforme Docfilmdepot.
Une exception est faite pour nos festivals partenaires, le Cinéma du Réel (commission de janvier) et le festival Jean Rouch (commission de mai) . Les films seront transmis directement par les festivals à Images en bibliothèques.

Les films inscrits sur Docfilmdepot sont présélectionnés par les présélectionneur·euse·s extérieur·e·s ainsi que l'équipe d'Images en bibliothèques, puis visionnés par les membres de la commission. Chacun des films présélectionnés fait l'objet d'une discussion en réunion de commission, qui statue définitivement sur le film.

La liste des membres qui composent la commission de sélection est disponible sur le site d'Images en bibliothèques, dans la rubrique « Films soutenus ».

IMAGES EN BIBLIOTHÈQUES

ASSOCIATION POUR LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL EN MÉDIATHÈQUE

Critères de sélection :

-Film documentaire : il n'existe pas de critères prédéfinis, cependant la commission privilégie le **documentaire de création**. La force du sujet, l'originalité de la forme, le panorama des autres films existants en médiathèques, sont autant d'éléments pris en compte par les membres de la commission pour la sélection.

-Production récente : la date de production du film doit être celle de l'année en cours ou l'année précédente. **Pour les commissions 2027, les documentaires doivent être produits après le 01 janvier 2025.**

-Sous-titrage français ou en langue française : Pour les films étrangers, le visionnement doit avoir un **sous-titrage en français**.

Diffusion des films retenus :

Images en bibliothèques vous transmet la réponse par mail, après le passage en commission du film soumis.

La sélection par Images en bibliothèques assure une proposition de diffusion par l'un des trois catalogues partenaires :
-Catalogue **Les yeux doc** de la Bpi, acquisitions sur 10 ans
-Catalogue **Images de la Culture** de la Cinémathèque du documentaire, acquisition sur 12 ans
-Catalogue de l'**Adav**, achat de supports DVD

Les modalités et conditions de diffusion sont différentes en fonction des catalogues.

Dans le cas où le film serait retenu par la commission, Images en bibliothèques vous indique le nom et les coordonnées du catalogue partenaire intéressé par la diffusion du film. La négociation des droits de diffusion se fera auprès de ce catalogue.

Images en bibliothèques ne gère pas directement l'acquisition des droits de diffusion, qui se passe entre l'ayant-droit du film et le catalogue partenaire d'Images en bibliothèques.

Pour chaque film retenu, les ayants-droit **autorisent** Images en bibliothèques à **soumettre l'acquisition ou l'achat de support du film aux catalogues diffuseurs partenaires** - Les yeux doc (BPI), Images de la culture (La Cinémathèque du documentaire) et L'ADAV. Si l'ayant-droit refuse l'acquisition du documentaire par un des catalogue partenaires, le film devra être retiré de la sélection Images en bibliothèques.

Pour chaque film retenu, les ayants-droit s'engagent à fournir à Images en bibliothèques

: - un lien de visionnage ;

- Un synopsis ;

- des photos d'exploitation HD (300 dpi ou plus) du film et autorisent l'association Images en bibliothèques à les utiliser dans le cadre du travail de la commission de sélection ainsi que du Mois du film documentaire pour la valorisation du film auprès du réseau professionnel. Images en bibliothèques est susceptible d'utiliser ces photographies sur les sites internet www.imagesenbibliotheques.fr et www.moisdudoc.com, dans ses newsletters et dans les catalogues professionnels du Mois du film documentaire (bilans et projets) ;

- un ou plusieurs extraits vidéo et/ou une bande annonce du film, et autorise l'association Images en bibliothèques à les utiliser dans le cadre du travail de la commission de sélection ainsi que du Mois du film documentaire pour la valorisation du film auprès du réseau professionnel. Images en bibliothèques est susceptible d'utiliser ces films sur les sites internet www.imagesenbibliotheques.fr et www.moisdudoc.com, et dans ses newsletters.

Les catalogues partenaires de la commission :

Les yeux doc

La plateforme publique de cinéma documentaire Les yeux doc, portée par la Bibliothèque publique d'information, propose aux bibliothèques françaises un catalogue national de films documentaires français et internationaux, régulièrement actualisé et éditorialisé. L'offre comportant 450 titres s'adresse à toutes les bibliothèques françaises et permet aux bibliothèques abonnées de projeter publiquement les films du catalogue, et à leurs publics de visionner des films documentaires dans les locaux de leur établissement ou à distance, sur leur écran d'ordinateur, de tablette ou de téléphone.
https://www.lesyeuxdoc.fr/

Images de la Culture

Le fonds Images de la culture est un catalogue de films documentaires géré par la Cinémathèque du documentaire. Il s'adresse à des organismes culturels, sociaux ou éducatifs, comme les bibliothèques publiques, les centres de documentation, les établissements scolaires et universitaires, les festivals, les associations, les établissements hospitaliers ou pénitentiaires : tous ceux qui mènent une action culturelle en contact direct avec le public. Le catalogue totalise aujourd'hui plus de 1500 œuvres documentaires et expérimentales.
https://imagesdelaculture.cnc.fr/

ADAV (ADAV, ADAV Projections et ADAV Digital)

L'ADAV (Ateliers Diffusion Audiovisuelle) est une centrale d'achat de films sur supports DVD et Blu Ray destinée aux secteurs culturels et éducatifs non-commerciaux plus de 21 700 références de films documentaires (DVD et Blu-ray Disc) disponibles pour le prêt et des activités d'animation en consultation sur place. Adav Projections est un catalogue de plus de 5 700 films documentaires disponibles pour des projections publiques non commerciales. ADAV Digital est un catalogue destiné à la VOD.
https://www.adav-assoc.com/

IMAGES EN BIBLIOTHÈQUES

ASSOCIATION POUR LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL EN MÉDIATHÈQUE

Valorisation des films retenus :

Site d'Images en bibliothèques et de ses partenaires

Images en bibliothèques réalise une communication autour des films à destination des bibliothécaires en charge des fonds de films, pour faciliter leur diffusion dans les médiathèques :

- fiche-film sur le site www.imagesenbibliotheques.fr ;
- brochure annuelle qui reprend la liste des films retenus de l'année, accessible en format dématérialisé sur le site d'Images en bibliothèques;
- une mention sur les sites partenaires (Adav, Images de la culture, Les yeux doc) avec si possible la publication d'avis rédigés par les membres de la commission ;
- une mention sur le site Film-documentaire.fr dans le champ "Distinctions".

Le Mois du doc

Le Mois du doc est un événement se déroulant chaque année au mois de novembre, qui s'appuie sur la liberté de programmation et encourage les structures participantes à mettre en avant des films documentaires.

Images en bibliothèques valorise les films sélectionnés par la commission dans le cadre du Mois du doc en suggérant leur programmation auprès des participant·e·s. Les films retenus sont présentés dans la section "films récents soutenus". Images en bibliothèques finance un certain nombre de déplacements des réalisateur·trice·s de ces films lors du Mois du doc (à la demande de la structure participante, sous réserve qu'elle soit adhérente à l'association).